



J. J. Waldorf 1810.



Le présent registre, destiné à inscrire les actes des mariages de la mairie de *Waldorf* pendant l'an 1810, et contenant *six huit* feuillets, a été coté et paraphé, par premier et dernier, par nous, Président du tribunal de première instance de l'arrondissement de *Cologne*.
A *Cologne* le 20 Janvier 1809.

Premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t d *Mengard*

CANTON de *Mühl*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º 1

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *dieux* le *trois* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meusel* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Felint* âgé de *trente un* ans, né à *Waldorf* - département de *la Moselle* - profession de *Journalier* demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle* - fils de *Geoffroi Felint* et de *Gertrude Hertelt épouse de l'édéc.* demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*

Et demoiselle *Clair Lelsdorf* âgée de *vingt huit* ans, née à *Sprenig* - département de *la Moselle* - profession de *...* demeurant à *Sprenig* - département de *la Moselle* - fille de *Antoine Lelsdorf* et de *Gertrude Kliefgen* demeurant à *Sprenig* - département de *la Moselle* qui jurens à l'acte ont déclaré de bon sens.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *premier du mois de Janvier* - et la seconde le *sept du même mois* - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Felint* et *Clair Lelsdorf* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *André Weisp* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *Carbunier* demeurant à *Sprenig* de *bonne deux* ans, profession de *Journalier* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Felint* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *Carbunier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Henry Bohl* âgé de *cinquante cinq* ans, profession de *Carbunier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Caspar Wirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent vob. ma.* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Felint *Clair Lelsdorf* *André Weisp* *Caspar Wirsch* *Meusel*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM^T de *Cologne*

CANTON de *Sprick*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º 2.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *trois* du mois de *février* par-devant nous, Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Meuser* Jean Sommerberg *voeu* âgé de *quarant un* ans, né à *Walberberg* département de *la Prusse*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walberberg* département de *la Prusse* fils de *Jean Sommerberg* et de *Martine Miesels épouse décédée* demeurant à *Walberberg* département de *la Prusse*

Et demoiselle *Anne Marie Kabis* âgée de *trente six* ans, née à *Waldorf* département de *la Prusse*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Prusse* fille de *Adolf Kabis décédé* et de *Christine fidèle, c. qui présent à l'acte au salut confesé* demeurant à *Waldorf* département de *la Prusse*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *vingt du mois de Janvier* et la seconde le *vingt trois du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Jean* et *Anne Marie* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Kabis* âgé de *quarante deux* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Georg Euler* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Jean Mettes* âgé de *quarante deux* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Jean Speck* âgé de *vingt trois* ans, profession de *berger* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Sommerberg
Johann Kabis
Anne Marie Kabis, Jean Kabis, Georg Euler, Jean Mettes et Jean Speck
 ont déclaré en savoir signé *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Syckel*

MAIRIE de *Waldorf*

N.° 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent dix le *sept* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Syberg* âgé de *vingt six* ans, né à *Gornheim* - département de *la Moselle*, profession de *Crutier* demeurant à *Gornheim* - département de *la Moselle* - fils de *Cesalf Syberg* - décédé et de *Margarethe Mühlend* demeurant à *Gornheim* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Gertrude Seffen* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Truppelsdorf* - département de *la Moselle*, profession de *Crutier* demeurant à *Truppelsdorf* - département de *la Moselle* - fille de *Pierre Seffen* et de *Catharine Sjoechos* - décédés demeurant à *Truppelsdorf* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir: la première le *vingt huit* du mois de *janvier* - et la seconde le *quatre* du mois de *février* - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Syberg* et *Gertrude Seffen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Lubbig* âgé de *quarante* ans, profession de *Crutier* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Pierre Moll* âgé de *trente deux* ans, profession de *Crutier* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Ernst Schumacher* âgé de *vingt sept* ans, profession de *condomier* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Gross* âgé de *vingt sept* ans, profession de *condomier* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Gertrude Seffen a déclaré en son nom signer. *Peter Moll*

Jean Lubbig
Johann Lubbig
Meuser

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT de *Cologne*

CANTON de *Spyichel*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º *4*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *die* le *sept* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuse* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Weidertlein* âgé de *trant quatre* ans, né à *Spreng* - département de *la Roer*, profession d. *Journalier* demeurant à *Spreng* - département de *la Roer* - fils d. *Germain Weidertlein* et d. *Neptilde Klein* demeurant à *Spreng* - département de *la Roer*, qui sont à l'acte *de leur consentement*

Et demoiselle *Catharine Schropp* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Spreng* - département de *la Roer*, profession d. *servante* demeurant à *Spreng* - département de *la Roer* - fille d. *Jean Schropp* et d. *Mari Wirtz* épouse *décédée* demeurant à *Spreng* - département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *vingt huit* du mois de *janvier* et la seconde le *quatre* du mois de *février* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Guillaume Weidertlein* et *Catharine Schropp* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Weidertlein* âgé de *quarante un* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Spreng* qui nous a dit être de l'époux et *Ferdinand Rapp* âgé de *trant deux* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Spreng* qui nous a dit être de l'épouse et *Coenrad Wischneuk* âgé de *trant trois* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Spreng* qui nous a dit être de l'épouse et *Jean Gress* âgé de *vingt sept* ans, profession d. *Jardinier* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Guillaume Weidertlein et *Catharine Schropp*, *Ferdinand Rapp*, *Coenrad Wischneuk* et *Jean Gress* ont déclaré ne savoir écrire.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM^T d. *Cologne*

CANTON de *Mühl* MAIRIE de *Waldorf*

N.° 5. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Die* - le *quatorze* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meusel* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Gerhard Mannheuser* âgé de *trente un* ans, né à *Mrenig* - département de *la Prusse*, profession de *Journalist* demeurant à *Mrenig* - département de *la Prusse* - fils de *Henry Mannheuser* et de *Anne Frouth épouse décédée* demeurant à *Mrenig* - département de *la Prusse*.

Et demoiselle *Sybille Schrooff* âgée de *vingt sept* - ans, née à *Gornheim* - département de *la Prusse*, profession de *servante* demeurant à *Gornheim* - département de *la Prusse* - fille de *Guillaume Schrooff* qui présent à l'acte a déclaré conjointement de *Catharine Weiler* de *Waldorf* demeurant à *Gornheim* - département de *la Prusse*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *quatre* du mois de *février* - et la seconde le *Onze* du même mois, que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Gerhard Mannheuser* et *Sybille Schrooff* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pütz* âgé de *quarante un* - ans, profession de *Journalist* demeurant à *Mrenig* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jean Wipperfurth* âgé de *cinquante six* - ans, profession de *Journalist* demeurant à *Mrenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Meyers* âgé de *soixante six* - ans, profession de *Journalist* demeurant à *Mrenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Gross* âgé de *vingt sept* - ans, profession de *Jardinier* demeurant à *Mrenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Jean Mannheuser, Jean Wipperfurth et Jean Meyers et Johann Pütz, Sybille Schrooff* ont déclaré au savor *signés* Maire

CANTON de *Mull* MAIRIE de *Walorf*.

N.º 6. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *dix* - le *vingt deux* - du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Winckler* âgé de *trente deux* ans, né à *Mornheim* - département de *la Prusse* - profession de *Cultivateur* demeurant à *Walorf* - département de *la Prusse* - fils de *Pierre Winckler* et de *Catherine Pilgram épouse décédée* demeurant à *Mornheim* - département de *la Prusse*.

Et demoiselle *Catherine Krouhl* âgée de *trente* ans, née à *Wissig* - département de *la Prusse* - profession de *Cultivatrice* demeurant à *Wissig* - département de *la Prusse* - fille de *Jean Krouhl* et de *Christine Kette Kover* demeurant à *Wissig* - département de *la Prusse*, qui présents à l'acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walorf* savoir: la première le *onze février* et la seconde le *dix huit* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Jean Winckler* et *Catherine Krouhl* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Winckler* âgé de *cinquante six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Mornheim* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Mathieu Schymacher* âgé de *soixant deux* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Mornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Mathieu Schaffer* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Mornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jean Gropf* âgé de *vingt huit* ans, profession de *Lacenaire* demeurant à *Mornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Baptist Winckler *Catharine Krouhl* *Mathieu Schymacher*
Wolfgang Gropf et *Pierre Winckler* ont déclaré en faveur
signés.



1

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT de Cologne

CANTON de Brühl

MAIRIE de Walsdorf

N.º 7.

ACTE DE MARIAGE.

3.3.1810

19.03.1786
282.1779

L'AN mil huit cent *Diez* - le *trois* du mois de *Mars* par-devant nous, *Jaques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Arnold Schmitz* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Hemmerich* - département de *la Moselle*, profession de *luthier* demeurant à *Hemmerich* - département de *la Moselle* - fils de *Leonard Schmitz* et de *Anne Marie Heiliger* demeurant à *Hemmerich* - département de *la Moselle*, qui présente à l'acte son *décalog*.

Et demoiselle *Gertrude Vielig* âgée de *trente deux* ans, née à *Walsdorf* - département de *la Moselle*, profession de *luthier* demeurant à *Walsdorf* - département de *la Moselle* - fille de *Mathieu Vielig* vivant et de *Helene Gropf* décédée. *Mathieu Vielig* a *déclaré* consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *dix huit* du mois de *février* - et la seconde le *vingt cinq* du *même* mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Arnold Schmitz* et *Gertrude Vielig* sont unis par le mariage.

De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Vielig* âgé de *vingt huit* ans, profession de *luthier* demeurant à *Walsdorf* de l'époux et *René Pütz* âgé de *soixante* ans, profession de *luthier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Gropf* âgé de *vingt huit* ans, profession de *luthier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Caspar Kirch* âgé de *trente six* ans, profession de *luthier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Futur marié *Arnold Schmitz* et *Gertrude Vielig* *René Pütz* et *Caspar Kirch* *déclaré* en faveur *signé* *Muser*

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º 8.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Die* — le *vingt cinq* — du mois d. *Cloril* — par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Wolphe Dahlen* âgé de *vingt cinq* ans, né à *Menig* — département d. *la Roer*, profession de *vale* demeurant à *Wiesberg* — département d. *la Roer* — fils d. *André Dahlen* et d. *Anne Steins* demeurant à *Menig* — département d. *la Roer*.

Et demoiselle *Catharine Peiffer* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Meerlau* — département d. *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Heimertsh* — département d. *la Roer* — fille d. *Mathieu Peiffer* et d. *Mari Schmitz épouse Decides* demeurant à *Meerlau* — département d. *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *huit Cloril* et la seconde le *Cloril couvent* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *des* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Wolphe Dahlen* et *Catharine Peiffer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Mathisen* âgé de *trente sept* ans, profession d. *restaurateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse. *Henry Floh* âgé de *quarant cinq* ans, profession d. *tailleur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse. *Ernest Schirrmacher* âgé de *vingt neuf* ans, profession d. *ordonneur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux. *Jean Grosse* âgé de *vingt neuf* ans, profession d. *ordonneur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Wolphe Dahlen

Catharine Peiffer *Guillaume Mathisen* *Henry Floh* *Ernest Schirrmacher* *Jean Grosse*

Maire



3



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t de *Cologne*

CANTON de *Brühl* MAIRIE de *Walsdorf*

N.º 9. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt six* - le *sept* du mois de *Mai* par-devant nous, Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Franck* âgé de *vingt neuf* ans, né à *Bornheim* - département de *la Roer*, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer* - fils de *Pierre Franck* et de *Lucie Schneidet* épouse *decedée* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer*.

Et demoiselle *Marie Dürk* âgée de *vingt huit* - ans, née à *Brenig* - département de *la Roer*, profession de *servante* demeurant à *Brenig* - département de *la Roer* - fille de *Michael Dürk* vivant et de *Elisabette Walmuth* *decedée* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Walsdorf* savoir : la première le *vingt deux* du mois de *Avril* - et la seconde le *vingt neuf* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Franck* et *Marie Dürk* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Wippesjuth* âgé de *cinquante six* - ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Gratien Schneidet* âgé de *cinquante* - ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *cousin* de l'épouse et *Emst Schumacher* âgé de *vingt neuf* - ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Grest* âgé de *vingt neuf* - ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Franck
Joseph Grest
Marie Dürk, Michael Dürk et Jean Wippesjuth ont signé le présent acte
Maire

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON de *Brühl* MAIRIE de *Walsaff*

N.º 10. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *dix* - le *dix huit* - du mois de *Mai* - par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsaff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Germain Gremer* âgé de *vingt neuf* ans, né à *Walsaff* - département de *la Roer* - profession de *valet* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer* - fils de *Antoine Gremer* demeurant à *Walsaff* et de *Anne Grusque* épouse *décédée* - département de *la Roer*.

Et demoiselle *Anne Sybille Wischicheu* - âgée de *vingt Sept* - ans, née à *Walsaff* - département de *la Roer* - profession de *servante* demeurant à *Walsaff* - département de *la Roer* - fille de *Jean Wischicheu* *décédé* et de *Catherine Syberty* demeurant à *Walsaff* - département de *la Roer* qui présents à l'acte a déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsaff* savoir: la première le *Six de mois de Mai* - et la seconde le *treize* *du même mois* - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'el - extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Germain Gremer* et *Anne Sybille Wischicheu* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Durck* âgé de *vingt sept* - ans, profession de *Journalier* demeurant à *Walsaff* qui nous a dit être *parent* de l'époux. et *Jean Thom* âgé de *quarante neuf* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse. et *Preul Weinsers* âgé de *quarante huit* - ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse. et *Jean Gros* âgé de *vingt huit* - ans, profession de *Landman* demeurant à *Bornheim* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Hermannus Gremer, Anne Sybille Wischicheu, Henry Durck, Jean Thom, & Preul Weinsers ont déclaré en faveur signés Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON de *Büchel*

MAIRIE d. *Waldorf*

N.° *11*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *18* - le *trente* du mois d. *Mai* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jerrais Burfett* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Heimertsherrn* - département de *Rhin et moult*; profession de *vatel* demeurant à *Waldorf* - département de *la Roer* - fils de *Theodor Burfett* *Secede* demeurant à *Heimertsherrn* - département de *Rhin et moult* et de *Catharine Scheben vivante*

Et demoiselle *Gertrude Hebenstreit* âgée de *vingt six* ans, née à *Bornheim* - département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer* - fille de *Jacques Hebenstreit* *Secede* et de *Elisabeth Baacke épouse Secede* demeurant à *Bornheim* - département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir: la première le *vingt six* du mois de *Mai* et la seconde le *vingt sept* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jerrais Burfett* et *Gertrude Hebenstreit* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Gros* âgé de *trente* ans, profession de *Sarvener* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Ernest Schommacher* âgé de *trente* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Caspar Kirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Argent* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillelm Mathiescu* âgé de *trente sept* ans, profession de *cuivrier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Gros Gertrude Hebenstreit & Caspar Kirsch *Secede*

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d, *Cologne*

CANTON de *Brühl*

MAIRIE de *Walraf*

N.º *12*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Deux* - le *trente* — du mois de *Mai* — par-devant nous,
Jacques Meusel Maire de *Walraf* — officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Nicola Pruland*, âgé de *trente* ans
ans, né à *Bonn* — département de *Rhin et Moselle*, profession de *cordonnier*
demeurant à *Bonn* — département de *Rhin et Moselle* fils de *Nicola Pruland*
et de *Anne Marie Schrick* épouse *décédée*
demeurant à *Bonn* — département de *Rhin et Moselle*

Et demoiselle *Marie Prox Denis* — âgée de *trente* — ans,
née à *Bontheim* — département de *la Prusse*, profession de *filles de chambre*
demeurant à *Bontheim* — département de *la Prusse* — fille de *Jean Joseph Denis*
et de *Adelgunde Witz* épouse *décédée*
demeurant à *Bontheim* — département de *la Prusse*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walraf* savoir: la première le *vingt* du mois de *Mai* — et la seconde le *vingt sept* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Nicola Pruland* et *Marie Prox Denis* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Aloysius Prutz* — âgé de *quarante cinq* ans, profession de *domestique* — demeurant à *Bontheim* — qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Schmitz* — âgé de *quarante* — ans, profession de *securier* — demeurant à *Bonn* — qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Theodor Binsfeld* — âgé de *cinquante neuf* — ans, profession de — demeurant à *Bonn* — qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Ernst Schmarck* — âgé de *trente* — ans, profession de *cordonnier* — demeurant à *Bontheim* — qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Nicola Pruland
Marie Prox Denis
Aloysius Prutz
Guillaume Schmitz
Theodor Binsfeld
Ernst Schmarck
Meusel



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T d. *Cologne*

CANTON d. *Brihl*

MAIRIE d. *Walroff*

N.º *13*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *dix* - le *trois* du mois de *Juin* par-devant nous, Maire d. *Walroff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Petterproux* âgé de *quarante quatre* ans, né à *Meestou* département d. *la Moselle*, profession d. *Journalier* fils d. *Henry Petterproux* et d. *Catharine Hasbender épouse Juedi* demeurant à *Meestou* département d. *la Moselle*.

Et demoiselle *Anne Catharine Haupt* âgée de *trent huit* ans, née à *Mosberg* département d. *la Moselle*, profession d. *Servante* fille d. *Guillaume Haupt* et d. *Elisabeth Trimbom Juedi* demeurant à *Mosberg* département d. *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walroff* savoir: la première le *trois* du mois de *Juin* et la seconde le *dix* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Petterproux* et *Anne Catharine Haupt* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Emmeich* âgé de *cinquante deux* ans, profession d. *travailleur* demeurant à *Meestou* qui nous a dit être de l'époux et *Jacques Lintgen* âgé de *soixant* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Meestou* qui nous a dit être de l'épouse et *Christien Witten* âgé de *cinquante huit* ans, profession d. *Journalier* demeurant à *Hammerich* qui nous a dit être de l'épouse et *Ernest Schmaecher* âgé de *trente* ans, profession d. *ordonneur* demeurant à *Worshorn* qui nous a dit être de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Petterproux et Catharine Haupt Jean Emmeich Jacques Lintgen et Christien Witten ont déclaré au dessus signés.

Maisez

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM^T d. *Cologne*

CANTON d. *Irlich*

MAIRIE d. *Malonn*

N.º *16*

ACTE DE MARIAGE.

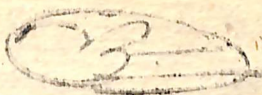
L'AN mil huit cent *dis* - le *neuf* du mois d. *août* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire d. *Malonn* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *André Breuer* âgé de *trente trois* ans, né à *Malonn* - département d. *la Roer*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Weiden* - département d. *la Roer* - fils d. *Leonard Breuer* et d. *Agnes Bütgen* épouse décédée demeurant à *Malonn* - département d. *la Roer*.
Et demoiselle *Anne Catharine Klein* âgée de *trente six* ans, née à *Bursell* - département d. *la Roer*, profession d. *...* demeurant à *Prembrenberg* - département d. *la Roer* - fille d. *Henri Klein* décédé et d. *Elisabeth Geuen* vivante demeurant à *Bursell* - département d. *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Malonn* savoir: la première le *vingt deux* et la seconde le *vingt neuf* du mois de *Juillet* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *André Breuer* et *Anne Catharine Klein* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Anton Schult* âgé de *cinquante un* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Bursell* de l'époux et *Hermann Breuer* âgé de *trente* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Malonn* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Henri Joseph Klein* âgé de *vingt trois* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Prembrenberg* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Jean Gress* âgé de *trente* ans, profession d. *...* demeurant à *Bursell* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.
Andreas Breuer Antonius Schult
Hermann Breuer
Anne Catharine Klein et Henri Joseph Klein ont de leur côté fait leur signature
Meuser



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t de *Cologne*

CANTON de *Brühl*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.º *15*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* - le *vingt deux* - du mois de *août* - par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Michael Hartman* âgé de *vingt trois* ans, né à *Walsdorf* - département de *la Roer*, profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* - département de *la Roer* - fils de *Michael Hartman* et de *Gertrude Obladen épouse de* demeurant à *Walsdorf* - département de *la Roer*.

Et demoiselle *Anna Marie Brand* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Walsdorf* - département de *la Roer*, profession de *Servante* demeurant à *Walsdorf* - département de *la Roer* - fille de *Guillaume Brand de* et de *Gertrude Huth* demeurant à *Walsdorf* - département de *la Roer*; qui present a l'acte a d'elui consenti.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *vingt du* mois de *août* et la seconde le *douze* du *même* mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dument affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, declaron, au nom de la loi, que *Michael Hartman* et *Anna Marie Brand* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Brand* âgé de *trent un* ans, profession de *vareur* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Jean Kern* âgé de *cinquant quatre* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Ernest Schmyack* âgé de *trente* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Gress* âgé de *trente* ans, profession de *Landinier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Michael Hartman, Anna Marie Brand & Jean Kern ont selon le savoir de

Mathias Land

Meuser

CANTON de *Brühl*

MAIRIE de *Walsaff*

N.^o *16*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Six* - le *quatu* du mois d' *Septemb* - par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsaff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Emette Schumacher* âgé de *tranti* ans, né à *Bornheim* - département de *la Moselle*, profession de *condamné* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle* - fils de *Matthieu Schumacher* vivant et de *Gertrude Wiedersheim* de *Walsaff* - département de *la Moselle* demeurant à *Walsaff* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Marguarthe Abel* âgée de *vingt* ans, née à *Heimersheim* - département de *la Moselle*, profession de *seignante* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle* - fille de *Jean Abel* et de *Elisabeth Premmelting* demeurant à *Heimersheim* - département de *la Moselle*; qui consent à l'acte a déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsaff* savoir: la première le *jour* du mois d' *août* et la seconde le *six* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Emette Schumacher* et *Marguarthe Abel* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Caspar Rirsch* âgé de *tranti sept* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Gerard Wiedersheim* âgé de *cinquante neuf* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Walsaff* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Henry Mütcheus* âgé de *tranti* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Henry Juncker* âgé de *tranti* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Emette Schumacher*, *Marguarthe Abel*, *Caspar Rirsch* & *Gerard Wiedersheim* ont déclaré en faveur signer. *Meuser*

9.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^T de *Cologne*

CANTON de *Briehl* MAIRIE de *Walraf*

N.° *17*. **ACTE DE MARIAGE.**

27.3.82
L'AN mil huit cent *82* le *19* du mois de *Septembre* par-devant nous, Maire de *Walraf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Michael Birgel* âgé de *vingt sept* ans, né à *hemmerich* département de *la Roer*, profession de *Marchand* demeurant à *hemmerich* - département de *la Roer* - fils de *Jacob Birgel* *décédé* et de *Anne Menig* demeurant à *hemmerich* - département de *la Roer*.

Et demoiselle *Anne Margarethe Menes* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Wurff* - département de *la Roer*, profession de *servant* demeurant à *hemmerich* - département de *la Roer* - fille de *Comes Menes* *décédé* et de *Gertrude Pohl* demeurant à *Wurff* - département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walraf* savoir: la première le *dix neuf du mois d'Avril* et la seconde le *vingt six du même mois* - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Michael Birgel* et *Anne Margarethe Menes* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Birgel* âgé de *treize* ans, profession de *Journaler* demeurant à *hemmerich* de l'époux et *Mathieu Punnchel* âgé de *treize* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* de l'épouse et *Ernest Schamacher* âgé de *treize* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Worheim* de l'époux et *Jean Gros* âgé de *treize* ans, profession de *Jardiner* demeurant à *Worheim* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ernest Schamacher

Michael Birgel

Guillaume Birgel *Mathias Rinckell*

Ernest Schamacher *Meuses*

CANTON d. *Brühl*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º *18*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Six* le *dis neuf* du mois d. *Septembre* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire d. *Walsdorf* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Georg Propp* n.º *24.34* âgé de *vingt trois*
ans, né à *Alfter* — département d. *Rhin et Moselle*, profession d. *Cultivateur*
demeurant à *Alfter* — département d. *Rhin et Moselle* fils d. *Jean Propp* décédé
et d. *Elisabeth Rirschbaum* vivante
demeurant à *Alfter* — département d. *Rhin et Moselle*, qui present a l'acte a *de lui*
consentis
Et demoiselle *Anne Marie Linden* n.º *3.5.44* âgée de *vingt quatre* ans,
née à *Wissdorf* — département d. *la Moselle*, profession d.
demeurant à *Wissdorf* — département d. *la Moselle* fille d. *Georges Linden*
et de *Marie Fiebender*.
demeurant à *Wissdorf* — département d. *la Moselle*, qui present a l'acte ont *de lui* consentis

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir: la première le *neuf* en *mois de Septembre* — et la seconde le *seize* du *même* mois — que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir *des* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *Georg Propp* et *Anne Marie Linden* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Francis Mlemmer* âgé de *vingt six* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Alfter* qui nous a dit être *beau père* de l'épouse et *Jean Pierre Linden* âgé de *soixant* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Alfter* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Pierre Vede Noveu* âgé de *trente quatre* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Duisdorf* qui nous a dit être *parent* de l'épouse et *Ernest Schumacher* âgé de *trent* ans, profession d. *condomnier* demeurant à *Syornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Georg Propp
Jacques Meuser
Caspar Linden
Anne Marie Linden, Jean Pierre Linden & Pierre Vede Noveu ont de lui ce
signés.
Meuser

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.^t d. *Cologne*

CANTON de *Spyckel* MAIRIE de *Malvoiff*

N.º *19*.

ACTE DE MARIAGE.

Le *mil huit cent Dix* - le *vingt sept* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Malvoiff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Romer* âgé de *quarante* ans, né à *Bornheim* - département de *la Moselle*, profession de *Macon* fils de *Guillaume Romer* et de *Ann Franckee épouse décedée* demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Agnes Münch* âgée de *trente* ans, née à *Bornheim* - département de *Rhin et Moselle*, profession de *Servante* fille de *Pierre Münch* et de *Marie Münch épouse décedée* demeurant à *Bornheim* - département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Malvoiff* savoir: la première le *Sept* du mois de *Septembre* et la seconde le *vingt trois* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Romer* et *Agnes* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Matieu* âgé de *soixante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Caspar Münch* âgé de *trente sept* ans, profession de *cabaretier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Ernest Schmeckel* âgé de *trente* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Jean Gross* âgé de *trente* ans, profession de *cordonnier* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser

Agnes Münch, Caspar Münch et Jean Matieu ont d'abord refusé de signer. Plus le présent projeté contenant ces neuf actes de mariage par moi Maire de Malvoiff. Sousigné à Bornheim le Cinq Janvier 1810. Meuser



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie d. *Walserff*.
pour l'an 1810 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
<i>B.</i>			<i>K.</i>		
5	Banheiser Gerhard et Sibilla Schwadoff	16 février	18	Kopp Geesjoi et anne marié Linden	9 Septembre
11	Burfelt Servais et Gertrude Hebenstrut	30 Maij	19	Körner Jean et agnes mûsch	27 Septembre
14	Breuer André et anne Catherine Klein	9 Août	<i>K.</i>		
17	Birgel Michael et Anne marguerithe Kemper	6 Septembre	20	Kiederstein Guillaume et Catherine Schwopp	17 février
8	Dahlen Olyphe et Catherine Piffer	25 Août	22	Kettehoven Jean et Catherine Haupt	13 Juin
<i>J.</i>			<i>K.</i>		
9	Franken Jean et marie Dick	7 Maij	22	Kilian Nicola et marie nicola Rose Denis	30 Maij
<i>M.</i>			<i>J.</i>		
15	Martman Michael et Anne Marie Grand	22 Août	2	Kommersberg Jean et Anne Marie Kattig	3 février
1	Minty Jean et Claire Söldof	13 Janvier	3	Kyberg Pierre et Gertrude Steffen	7 idem
6	Murehart Jean et Catherine Kauhle	22 février	4	Krimtz Arnold et et Gertrude Völig	3 Mars
10	Makmer Germain et Anne Sibilla Kir- kirchen	18 Maij	16	Krummacker Ernest et marguerithe Abel	10 Septembre